

## Dispositif 214 F : Protection des races menacées

### ▶ Base réglementaire principale

Communautaire

- Article 39 du règlement (CE) N°1698/2005.
- Article 27 du Règlement (CE) N°1974/2006 et Annexe II, point 5.3.2.1.4.

Nationale

- Décret 2007-1342 du 12 septembre 2007
- Arrêté interministériel du 12 septembre 2007 relatif aux engagements agroenvironnementaux
- Arrêtés préfectoraux 2007-360 et 2007-361 portant création et composition de la commission régionale agroenvironnementale
- Arrêté préfectoral 2007-434 du 22 octobre 2007 relatif à la mise en œuvre des dispositifs agroenvironnementaux dans la région Provence Alpes Côte d'Azur

### ▶ Enjeux de l'intervention

Il s'agit de préserver la diversité animale à usage agricole.

### ▶ Objectifs

Ce dispositif vise à conserver sur les exploitations des animaux des espèces asine, bovine, équine, ovine, caprine ou porcine appartenant à des races locales menacées de disparition et conduits en **race pure** (objectif de maintien de la biodiversité).

La liste des races, l'effectif concerné et les établissements agréés se trouvent dans l'annexe relative aux mesures agroenvironnementales. Toutefois en ce qui concerne les équidés, il est admis que les juments inscrites au registre du cheval de trait puissent être engagées et conduites en croisement d'absorption.

### ▶ Ligne de base

La ligne de base de la mesure correspond à l'élevage d'animaux de races habituelles, normalement productives. La mesure encourage les exploitants concernés à élever des animaux de races menacées de disparition car sensiblement moins productives que les autres races.

Concernant les équidés, l'ensemble des races de chevaux de trait élevées en France étant menacées de disparition, l'alternative pour les exploitants concernés est l'élevage de bovins allaitants, comparable mais plus rémunérateur. C'est donc cette ligne de base qui sera utilisée pour le calcul de l'aide (voir ci-après la justification des montants d'aide « équidés race pure » et « équidés absorption »), plutôt qu'une référence à d'autres types d'élevage équin (notamment chevaux de course).

### ▶ Bénéficiaires

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole.

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

## Animaux éligibles, critères d'éligibilité

### Conduite en race pure :

- Détenir un cheptel appartenant à des races locales menacées de disparition (1).
  - Espèces équines et asines : détention d'au moins 1 UGB mâle ou femelle de race pure. Les mâles ne sont éligibles que s'ils ont au moins un descendant de race pure ; les femelles ne sont éligibles que si elles sont âgées d'au moins 6 mois.
  - Espèces bovine, ovine, caprine et porcine : détention d'un nombre de femelles de la race protégée, par espèce, au moins égal au nombre suivant.
  - Espèce porcine : un équivalent d'1 UGB, soit 3 truies reproductrices reproduction (1 UGB)
  - Espèces bovine, ovine et caprine : un équivalent de 3 UGB reproductrices, soit 3 vaches de plus de 2 ans ou 20 brebis ou 20 chèvres

Le montant unitaire de l'aide sera calculé par UGB.

- Etre répertorié par l'organisme chargé de la conservation de la race en permettant au moins l'expertise de ses animaux, la collecte officielle de l'état civil et la mise en place de plans d'accouplements s'ils sont demandés.

### Conduite en croisement d'absorption:

Détenir et engager au moins 3 juments inscrites au registre du cheval de trait et âgées d'au moins 6 mois.

### Priorité régionale :

- Une priorité sera accordée aux races suivantes : Bovine : Raco di Biou, Ovine : Brigasque, Mourerous, Caprine : Rove, Provençale, Asine : Ane de Provence

#### ▶ Intensité de l'aide

Espèce	Montant annuel par UGB
Juments de trait inscrites conduites en croisement d'absorption	107 €
Equidés de race s locales menacées conduits en race pure	153 €
Autres	50 €

Pour être recevable, la demande au titre de cette mesure doit porter sur un engagement représentant un montant annuel d'au moins 300 € par an et inférieur à 7 600 €/an.

#### ▶ Territoire visé

Ensemble du territoire régional

(1) Voir liste des races menacées (bovines, ovines, caprines, porcines, équines, asines) et des organismes de race en annexe

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

► Engagements des bénéficiaires, points de contrôle et régime de sanction

Les engagements sont consignés dans la colonne « Eléments technique » des tableaux ci dessous.

**Equidés de races locales menacées de disparition conduits en race pure (PRM3)**

Eléments techniques	Méthode de calcul	Formules de calcul	Surcoûts et manques à gagner annuels par UGB	Montant annuel par UGB
Adhérer à l'association ou à l'organisme agréé de la race et à son programme technique.	Non rémunéré		- €	
Détenir en permanence un nombre de mâles et de femelles, de la race menacée et répondant aux critères d'éligibilité, au moins égal au nombre de mâles et de femelles engagés de la race menacée.	Non rémunéré		- €	
Obtenir au cours des 5 ans une moyenne (2) d'au moins 2 naissances par femelle engagée (cette moyenne est calculée sur l'ensemble des femelles engagées).		perte moyenne de productivité de 20 % par rapport aux autres alternatives (bovins viande): 20 % x 650 € = <b>130 €</b> Coûts induits (voir ci après): 18 % x 130 € = <b>23,4 €</b>	153,40 €	
Les femelles engagées doivent n'être mises à la reproduction qu'en race pure au cours des 5 ans d'engagement. Les mâles engagés doivent être utilisés pour la monte en race pure au moins une fois par année d'engagement.	Non rémunéré		- €	
Inscrire cette descendance au livre généalogique de la race.	Non rémunéré		- €	
<b>Total</b>			<b>125,00 €</b>	<b>125,00 €</b>

Références (source : institut de l'élevage) : marge brute bovins viande, par UGB : 650 €

(2) Selon l'âge des animaux engagés, le nombre de naissances pris en compte pourra être inférieur à 2 pour les plus jeunes juments, et supérieur à ce chiffre pour celles plus âgées.

Justification du montant de l'aide : l'ensemble des races de chevaux de traits françaises présentent des effectifs particulièrement bas, qui les qualifient comme races menacées de disparition. En effet, la production chevaline est structurellement moins rentable que son alternative principale : la production bovine allaitante. En conséquence, le point de comparaison considéré ici n'est pas une autre race équine (toutes les races de cette catégories étant menacées), mais la conduite d'un troupeau en race bovine. Le différentiel de marge brute est ici estimé à 20 %, car, par rapport à la mesure « croisement

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

d'absorption » qui se fonde sur des chevaux de traits de races au départ mêlées (que la conduite en croisement d'absorption doit permettre progressivement de rattacher à une race pure), la mesure « équin race pure » ne concerne que la conduite en race pure, avec donc une perte supplémentaire de productivité de 5 %. A cette perte sont ajoutés 18 % au titre des coûts induits, afin d'indemniser les charges diverses liées à l'inscription au programme d'élevage de la race (15 €), la tenue pour les mâles d'un cahier de saillie spécifique, l'accès à la génétique du mâle, aux contrôles de filiation et de confirmation des femelles, etc.

### Juments inscrites au registre du cheval de trait conduites en croisement d'absorption (PRM2)

Éléments techniques	Méthode de calcul	Formules de calcul	Surcoûts et manques à gagner annuels par UGB	Montant annuel par UGB
Détenir en permanence un nombre de juments répondant aux critères d'éligibilité au moins égal au nombre de juments engagées.	Non rémunéré		- €	
Utiliser pour les saillies uniquement des reproducteurs mâles inscrits au livre généalogique de leur race et approuvés pour produire dans leur Stud Book. Ces reproducteurs doivent en outre être issus d'une des races pures menacées de disparition suivantes : Ardennais, Auxois, Boulonnais, Breton, Cob Normand, Comtois, Percheron, Trait du Nord, Trait Poitevin Mulassier.	Non rémunéré		- €	
Obtenir au cours des 5 ans une moyenne <sup>(3)</sup> d'au moins 2 naissances par femelle engagée (cette moyenne est calculée sur l'ensemble des femelles engagées).		perte moyenne de productivité de 15 % par rapport aux autres alternatives (bovins viande): 15 % x 650 € = <b>97,50 €</b> Coûts induits (voir ci après): 10 % x 97,50 € = <b>9,75 €</b>	107,25 €	
Faire enregistrer les saillies et les naissances conformément à la législation en vigueur.	Non rémunéré		- €	
<b>Total</b>			<b>107,25 €</b>	<b>107 €</b>

Références (source : institut de l'élevage) : marge brute bovins viande, par UGB : 650 €

(3) Selon l'âge des juments engagées, le nombre de naissances pris en compte pourra être inférieur à 2 pour les plus jeunes juments, et supérieur à ce chiffre pour celles plus âgées.

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

Justification du montant de l'aide : l'ensemble des races de chevaux de traits françaises présentent des effectifs particulièrement bas, qui les qualifient comme races menacées de disparition. En effet, la production chevaline est structurellement moins rentable que son alternative principale : la production bovine allaitante. En conséquence, le point de comparaison considéré ici n'est pas une autre race équine (toutes les races de cette catégories étant menacées), mais la conduite d'un troupeau en race bovine. Le différentiel de marge brute est estimé à 15 %, auquel sont ajoutés 10 % au titre des coûts induits, afin d'indemniser les charges diverses liées à l'accès à la génétique du mâle, aux contrôles de filiation et de confirmation des femelles, etc.

**Bovins,ovins,caprins,porcins (PRM1)**

Eléments techniques	Méthode de calcul	Formules de calcul	Surcoûts et manques à gagner annuels par UGB	Montant annuel par UGB
Etre répertorié par l'organisme de sélection compétent ou à défaut par l'organisme gestionnaire du fichier des animaux de la race, et donc permettre l'expertise de ses animaux et la collecte de l'état civil desdits animaux et de leurs produits le cas échéant.	Non rémunéré		- €	
Détenir en permanence un nombre minimum de femelles reproductrices de chaque race au moins égal au nombre de femelles reproductrices engagées de chaque race.	Non rémunéré		- €	
Faire reproduire chaque année en race pure au moins 50 % des femelles engagées.		perte moyenne de productivité de 10 % (5 % pour les caprins), par rapport aux autres alternatives, plafonnée à 50€/UGB/an	50,20 €	
<b>Total</b>			<b>50,20 €</b>	<b>50,00 €</b>

Références (source : institut de l'élevage) : marge brute bovins viande, par UGB : 650 € ; marge brute ovins (majoritairement viande), par UGB : 480 € ; marge brute caprins, par UGB : 1480 €.

Justification du montant de l'aide : la conduite d'une proportion importante du cheptel en race pure occasionne des pertes liées à la moindre productivité de ces races par rapport aux races habituelles de la même espèce : fertilité inférieure, croissance plus lente, rendements carcasse inférieurs, etc. Afin de conserver une bonne lisibilité de l'aide – importante en considération du public visé – et dans la mesure où les différences entre les montants calculés pour chaque espèce sont faibles, il est privilégié un montant de prime unique pour l'ensemble des espèces (alignement sur un plafond à 50€).

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

Les contrôles porteront notamment,

à l'instruction de la demande, sur :

- l'éligibilité des bénéficiaires,
- le respect des éventuels plafonds à l'exploitation,
- la conformité du projet vis à vis des dispositions particulières du dispositif (adhésion à organisme, nombre minimum d'animaux ...)
- le respect de la réglementation et de la conditionnalité

chaque année, en vue du paiement, sur :

- le respect des engagements (pratique, quantité...), à la fois en contrôle administratif, notamment via la déclaration de surfaces et en contrôle sur place (sur échantillon)
- le respect de la conditionnalité et des exigences minimales spécifiques aux MAE (sur échantillon)

▶ Règles d'articulation avec les autres engagements :

Le dispositif « protection des races menacées » (dispositif F) n'est pas rattaché à des parcelles identifiées, ils est donc cumulable sur une même exploitation avec les autres dispositifs.

▶ Circuit de gestion

La DDAF du département où se situe le siège de l'exploitation du demandeur constitue le guichet unique pour le dépôt de la demande et son instruction.

▶ Conditionnalité et Exigences minimales relatives à l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires

Les bénéficiaires de ce dispositifs sont tenus de respecter sur l'ensemble de l'exploitation les exigences de la conditionnalité prévues aux articles 4 et 5 du règlement (CE) n°1782/2003 et aux annexes III et IV de ce règlement.

▶ Objectifs quantifiés

Type d'indicateur	Indicateur	Objectif
Réalisation	Nombre total de contrats	90

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

## Dispositif 214 - F : Liste des races menacées et organismes de race (bovine, ovine, caprine, porcine, équine, asine)

ESPECE	RACE	ORGANISME MAITRE D'ŒUVRE DU PROGRAMME RACIAL	ORGANISME GESTIONNAIRE DU FICHER
BOVINE	ARMORICAINE	Syndicat des éleveurs de la race bovine Armoricaine Ecomusée de la Bintinais Route de Châtillon sur Seiche 35200 RENNES	Institut de l'Élevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	BAZADAISE	Herd Book Bazadais Maison du GOBA, ZI BP 15, 33430 BAZAS	Adresse ci-contre
BOVINE	Raco Di BIOU (Camargue)	Association des Manadiers des taureaux de la raço di Biou pour la course à la cocarde GIP du Parc Naturel Régional de Camargue Mas du Pont de Rousty 13200 Arles	Adresse ci-contre
BOVINE	BEARNAISE	Association pour la sauvegarde de la race bovine Béarnaise C/c Mr Bernard Mora, Arros 64600 Asasp Arros	Institut de l'Élevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	BLEUE DU NORD	Union Bleue du Nord – Maison de l'Élevage du Nord Cité Administrative BP 505 59022 LILLE Cedex	Adresse ci-contre
BOVINE	PIE NOIRE	Société des Éleveurs de la race Bretonne Pie Noire 5, Allée Sully 29332 QUIMPER CEDEX	Adresse ci-contre
BOVINE	BORDELAISE	Association "Conservatoire des Races d'Aquitaine" 6 rue Masséna 33700 Mérignac	Institut de l'Élevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	CASTA (Aure et St Girons)	Syndicat des races bovines des Pyrénées Centrales C/c Mr Jean-Bernard Abadie, Chemin de Castera 65190 Ozon	Institut de l'Élevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	FERRANDAISE	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne Montlosier 63970 AYDAT	Institut de l'Élevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	FLAMANDE	UPRA Rouge Flamande Maison de l'Élevage du Nord – Cité Administrative BP 505 59022 LILLE Cedex	Adresse ci-contre

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

ESPECE	RACE	ORGANISME MAITRE D'ŒUVRE DU PROGRAMME RACIAL	ORGANISME GESTIONNAIRE DU FICHER
BOVINE	FROMENT DU LEON	Syndicat des éleveurs de la race Froment du Léon C/c Mr Benoît Allain, Coat Arzur 22300 Ploubezré	Institut de l'Elevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	MIRANDAISE (Gasconne aréolée)	Fédération Interdépartementale de la race Mirandaise Etablissement Départemental de l'Elevage Chemin de la Caillouère BP 261 32003 AUCH CEDEX	Institut de l'Elevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	LOURDAISE	Syndicat des races bovines des Pyrénées Centrales C/c Mr Jean-Bernard Abadie Chemin de Castera 65190 Ozon	Institut de l'Elevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	MARAICHINE	Association pour la valorisation de la race bovine Maraîchine et des prairies humides Lycée agricole Luçon Pétré 85400 Ste Gemme La Plaine	Institut de l'Elevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	NANTAISE	Association pour la promotion de la race bovine Nantaise Le Clos 44630 Le DRESNY	Institut de l'Elevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	SAOSNOISE	Syndicat pour la promotion et la valorisation de la race Saosnoise Génoe, La Futaie, 72700 ROUILLON	Institut de l'Elevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	VILLARD DE LANS	EDE – Maison des Agriculteurs 40 Rue Marcellin Berthelot BP 2608 – 38036 Grenoble cédex	Institut de l'Elevage Département Génétique 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
BOVINE	VOSGIENNE	Livre généalogique Vosgien – EDE BP 38 11, rue Mermoz 68127 Sainte Croix en Plaine	Adresse ci-contre
OVINE	AURE ET CAMPAN	UPRA des races ovines des Pyrénées Centrales 28, rue des Pyrénées 31210 MONTREJEAU	Adresse ci-contre
OVINE	AVRANCHIN	UPRA Ovine Avranchin – Cotentin – Roussin Maison de l'Agriculture Avenue de Paris 50009 ST LO CEDEX	Adresse ci-contre
OVINE	BAREGEOISE	UPRA des races ovines des Pyrénées Centrales 28, rue des Pyrénées 31210 MONTREJEAU	Adresse ci-contre
OVINE	BELLE ILE	CRAPAL (Conservatoire des races animales en Pays de Loire) Maison de la nature Bois Joubert 44480 DONGES	Adresse ci-contre
OVINE	BERRICHON DE L'INDRE	UPRA Berrichonne GENOVIN SERVICE MNE – 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12	Adresse ci-contre

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M



ESPECE	RACE	ORGANISME MAITRE D'ŒUVRE DU PROGRAMME RACIAL	ORGANISME GESTIONNAIRE DU FICHER
OVINE	BIZET	UPRA Races ovines des massifs Route de Thiers – Marmilhat – BP 13 63370 LEMPDES	Adresse ci-contre
OVINE	BLEU DU MAINE	UPRA Ovine du Maine 126, rue de Baugé BP 106 72003 LE MANS Cedex	Adresse ci-contre
OVINE	BOULONNAIS	Association des Eleveurs de Moutons Boulonnais 164, rue Haute 59870 BOUVIGNIES	Adresse ci-contre
OVINE	BRIGASQUE	FDGEDA 06 6 Box 58 – MIN Fleurs 6 - 06042 NICE Cedex	Adresse ci-contre
OVINE	CASTILLONNAISE	UPRA des races ovines des Pyrénées Centrales 28, rue des Pyrénées 31210 MONTREJEAU	Adresse ci-contre
OVINE	CAUSSENARDE DES GARRIGUES	Association des éleveurs de brebis de race Raïole, Causse de Garrigues, Rouge du Roussillon Mas de Saporta 34970 LATTES	Adresse ci-contre
OVINE	CHARMOISE	UPRA Ovine de la race Charmoise 1 route de Chauvigny – Toutedjoie 86500 MONTMORILLON	Adresse ci-contre
OVINE	COTENTIN	UPRA Ovine Avranchin – Cotentin – Roussin Maison de l'Agriculture Avenue de Paris 50009 ST LO CEDEX	Adresse ci-contre
OVINE	LANDAISE	Conservatoire des Races d'Aquitaine Montuard 33670 CREON	Adresse ci-contre
OVINE	LANDES DE BRETAGNE	CRAPAL (Conservatoire des races animales en Pays de Loire) Maison de la nature Bois Joubert 44480 DONGES	Adresse ci-contre
OVINE	LOURDAISE	UPRA des races ovines des Pyrénées Centrales 28, rue des Pyrénées 31210 MONTREJEAU	Adresse ci-contre
OVINE	MERINOS DE RAMBOUILLET	CEZ Bergerie Nationale Parc du Château 78120 Rambouillet	Adresse ci-contre
OVINE	MERINOS PRECOCE	Institut de l'Elevage – Département Génétique - 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12	Adresse ci-contre
OVINE	MONTAGNE NOIRE	UPRA des races ovines des Pyrénées Centrales 28, rue des Pyrénées 31210 MONTREJEAU	Adresse ci-contre
OVINE	MOUREROUS	Syndicat de défense et de promotion de la race Mourerous Chambre d'Agriculture 66 Bd Gassendi BP 117 04004 DIGNE LES BAINS	Adresse ci-contre
OVINE	OUESSANT	Groupement des Eleveurs de Moutons d'Ouessant (GEMO) Mont Kervezec 29640 PLOUGONVEN	Adresse ci-contre

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

ESPECE	RACE	ORGANISME MAITRE D'ŒUVRE DU PROGRAMME RACIAL	ORGANISME GESTIONNAIRE DU FICHER
OVINE	RAIOLE	Association des éleveurs de brebis de race Raïole, Causse de Garrigues, Rouge du Roussillon Mas de Saporta 34970 LATTES	Adresse ci-contre
OVINE	ROUGE DU ROUSSILLON	Association des éleveurs de brebis de race Raïole, Causse de Garrigues, Rouge du Roussillon Mas de Saporta 34970 LATTES	Adresse ci-contre
OVINE	ROUSSIN de la HAGUE	UPRA Ovine Avranchin – Cotentin – Roussin Maison de l'Agriculture Avenue de Paris 50009 ST LO CEDEX	Adresse ci-contre
OVINE	SOLOGNOTE	UPRA Berrichonne GENOVIN SERVICE MNE – 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12	Adresse ci-contre
OVINE	SOUTHDOWN Français	Association des Eleveurs Français de Southdown Chambre d'agriculture 9 quai Ledru Rollin 03100 MONTLUCON	Adresse ci-contre
OVINE	THONES ET MARTHOD	Association des Eleveurs de la race Thônes et Marthod EDE de Savoie – 11 rue Métropole 73000 CHAMBERY	Adresse ci-contre
CAPRINE	POITEVINE	Association pour le Développement de la Chèvre Poitevine SAINT GOARD – 79160 ARDIN	Adresse ci-contre
CAPRINE	PROVENCALE	Association de sauvegarde et de développement de la chèvre Commune Provençale Chambre d'agriculture 66 boulevard Gassendi BP 117 04004 DIGNE Cedex	Institut de l'Elevage – Dépt. Génétique - 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
CAPRINE	PYRENEENNE - Région Aquitaine	Conservatoire des Races d'Aquitaine Montuard 33670 CREON	Adresse ci-contre
CAPRINE	PYRENEENNE - Région Midi-Pyrénées	Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional - INRA BP 27 31326 CASTANET TOLOSAN	Adresse ci-contre
	ROVE	Association de Défense des Caprins du Rove FRECAP Maison Régionale de l'Elevage Route de la Durance 04100 MANOSQUE	Institut de l'Elevage – Dépt. Génétique - 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12
PORCINE	CUL NOIR DU LIMOUSIN	LIGERAL 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12	ITP La Motte au Vicomte BP 3 35650 Le Rheu
PORCINE	PORC BASQUE	LIGERAL 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12	ITP La Motte au Vicomte BP 3 35650 Le Rheu
PORCINE	PORC BAYEUX	LIGERAL 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12	ITP La Motte au Vicomte BP 3 35650 Le Rheu
PORCINE	PORC BLANC DE L'OUEST	LIGERAL 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12	ITP La Motte au Vicomte BP 3 35650 Le Rheu
PORCINE	PORC GASCON	LIGERAL 149, rue de Bercy 75595 PARIS CEDEX 12	ITP La Motte au Vicomte BP 3 35650 Le Rheu

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

ESPECE	RACE	ORGANISME MAITRE D'ŒUVRE DU PROGRAMME RACIAL	ORGANISME GESTIONNAIRE DU FICHER
ASINE	BAUDET DU POITOU	U.P.R.A. Association des Races Mulassières du Poitou 210, avenue de la Venise Verte BP 237 79007 NIORT CEDEX	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
ASINE	GRAND NOIR DU BERRY	Association Française de l'Ane Grand Noir du Berry Maison de Pays B.P. N° 10 18160 LIGNIERES	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
ASINE	ANE DU COTENTIN	M. MOUCHEL-VICHARD Gilbert Hameau de Fains 14310 VILLY BOCAGE	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
ASINE	ANE NORMAND	Haras du PIN Cidex 1703 61310 LE PIN AU HARAS	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
ASINE	ANE BOURBONNAIS DU	Association Française de l'âne Bourbonnais Maison de l'âne - Beauregard 03360 BRAIZE	Les Haras Nationaux Direction de la Filière - BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX.
ASINE	ANE DES PYRENEES	Association Nationale des Eleveurs d'Anes des Pyrénées Maison Lapince 64410 MERACQ	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
ASINE	ANE DE PROVENCE	Haras National d'UZES Mas des Tailles 30700 UZES	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	POTTOK	M. DAGUERRE Chambre d'Agriculture 64240 HASPAREN	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	TRAIT DU NORD	Syndicat d'Elevage du Cheval Trait du Nord C/O M. TOPART Hubert 2, Rue des Cressonnières 62820 SAUDEMONT	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	ARDENNAISE	Haras de Rosières aux Salines 54110 DOMBASLE SUR MEURTHE	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

ESPECE	RACE	ORGANISME MAITRE D'ŒUVRE DU PROGRAMME RACIAL	ORGANISME GESTIONNAIRE DU FICHER
EQUINE	AUXOISE	Services Vétérinaires 4, Rue Hoche 21000 DIJON	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	BOULONNAISE	Syndicat Hippique Boulonnais E.N.R. Ferme du Héron Chemin de La Ferme Lenglet 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	BRETONNE	Syndicat des Eleveurs 22, Rue de La Libération B.P. N° 724 29207 LANDERNEAU CEDEX	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	CAMARGUE	M. Blaise de SANBUCY Parc Naturel Régional de Camargue Mas du Pont de Rousty 13200 ARLES	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	CASTILLON	M. Claude ANE Association Pyrénéenne Ariégeoise du Cheval Castillonnais 15, allée Ancely 31300 TOULOUSE	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	COB NORMAND	Syndicat National des Eleveurs et Utilisateurs de Chevaux Cob Normand Hôtel Bois Hardy 50490 ST SAUVEUR LENDELIN	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	COMTOISE	Haras de BESANCON 52, Rue de Dôle 25000 BESANCON	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	LANDAISE	Madame Anne Marie HENRION Taon 40370 BEYLONGUE	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	MERENS	Association Française Hippique de la Race Pyrénéenne Ariégeoise dite Mérens Centre National du Mérens 09240 LA BASTIDE DE SEROU	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX
EQUINE	MULASSIERE DU POITOU	U.P.R.A. Association des Races Mulassières du Poitou 210, avenue de la Venise Verte BP 237 79007 NIORT CEDEX	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M

ESPECE	RACE	ORGANISME MAITRE D'ŒUVRE DU PROGRAMME RACIAL	ORGANISME GESTIONNAIRE DU FICHIER
EQUINE	PERCHERON	SOCIETE HIPPIQUE PERCHERONNE 1, Rue de Doullay B.P. N° 32 28400 NOGENT LE ROTROU	Les Haras Nationaux Direction de la Filière BP 3 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX

2  
1  
4  
F  
-  
P  
R  
M